

**Commission du Conseil communal  
Préavis municipal no 3/2014**

**Au Conseil communal de**

**1304 Cossonay**

Cossonay, le 15 avril 2014/rp

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 3/2014  
concernant la réalisation de sondages dans le cadre d'une étude géotechnique  
pour le projet de construction d'un nouveau vortex et d'une galerie**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 14 mars 2014 en présence de Monsieur Claude Moinat, Municipal. Nous le remercions vivement pour les explications détaillées qu'il nous a fournies. La forme finale du présent rapport s'est faite lors d'une entrevue des membres de la commission le 12 mai 2014 et ensuite par échange de courriels.

Comme mentionné dans le préavis, l'étude du bureau Ribl qui a abouti par l'acceptation du préavis no 5/2012 par notre conseil, démontre la nécessité de construire un nouveau puits vertical et une galerie pour assurer dans le temps l'évacuation des eaux claires et des eaux usées d'une grande partie de notre commune.

Pour confirmer la faisabilité de tels ouvrages et d'établir des coûts de construction fiables, il est nécessaire de procéder à quelques sondages, en principe 6, pour confirmer les connaissances géologiques disponibles et prévenir toutes surprises lors de la réalisation des travaux projetés.

L'emplacement de ceux-ci sera communiqué prochainement par le bureau de Géotechnique Appliquée Dériaz SA (GATZ) mandaté pour cette étude. Une soumission sera alors envoyée par ce bureau aux entreprises spécialisées pour ce type de travaux. Adjudication faite, l'exécution de ces sondages pourra commencer après acceptation du présent préavis par notre Conseil communal.

Le coût devisé de Fr 250'000.- correspond à des travaux similaires réalisés récemment dans la région.

Lors de la lecture du présent rapport le 23 juin, le montant "soumissions rentrées" sera peut-être connu.

Après la réalisation de ces sondages, le bureau GATZ pourra dès lors faire son étude et transmettre son rapport géotechnique au bureau Ribl qui, sur la base de ces données établira le projet d'exécution, ainsi que les coûts de construction de ces ouvrages.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter, telles que présentées par la Municipalité, les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal no 3/2014 concernant la réalisation de sondages dans le cadre d'une étude géotechnique pour le projet de construction d'un nouveau vortex et la galerie
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- De faire réaliser des sondages dans le cadre d'une étude géotechnique entrant dans le processus devant permettre à terme de réaliser un nouveau vortex et une galerie aux Rochettes (Mesure no 12.1 du PGEE);
- De financer ces travaux, soit Fr. 250'000.- TTC par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de la bourse communale;
- De porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir immédiatement par un prélèvement correspondant sur le compte no 9280.3 "Réserve EU + EC".

Pour la commission :

ZIPPO Barbara .....

LAZZAROTTO Oscar .....

PANTET Roland  
Rapporteur .....